

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?

Le risque majeur, c'est une menace directe sur l'homme, sur les biens et sur l'environnement. Un risque majeur se distingue d'un simple accident par l'ampleur des moyens organisationnels, humains et techniques à mettre en œuvre pour assurer la protection de la population.

La commune est principalement exposée aux risques majeurs suivants:

- Tempête
- Submersion
- Transport de matières dangereuses par route.

D'autres risques majeurs peuvent aussi menacer la commune (tornade, neige, pluies extrêmes, sismique...)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est la réponse de sécurité civile de la commune.

Le PCS est consultable en mairie.

GENDARMERIE	17	MAIRIE	05.46.85.25.55
POMPIERS	18	PRÉFECTURE	05.46.27.43.00
SAMU	15	URGENCE ÉLECTRICITÉ	09 726 750 17
URGENCES	112	URGENCE GAZ	0.810.433.017
URGENCE MALENTENDANT	114	URGENCE EAU	05.81.91.35.02
		HOPITAL MARENNES	05.46.85.01.38

ORSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE

À REMPLIR
CE PLAN CONCERNE LA FAMILLE (indiquez votre nom):

<http://macommune.prim.net/>

	CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À FAIRE	CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À NE PAS FAIRE
Inondation		
Tempête/ Cyclone		
Accident transport de matières dangereuses		

COMMUNE DE MARENNES



DICRIM SIMPLIFIE

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

A conserver

Nota: version complète du DICRIM disponible en Mairie ou sur le site internet de la commune.

ALERTE METEOROLOGIQUE

www.france.meteofrance.com/vigilance

Carte actualisée à 6H00 et 16H00.

Elle informe la population de:

- ☞ Difficulté de circulation sur les routes,
- ☞ Chutes d'arbres ou objets divers, arrachage de toitures, ...
- ☞ Dégâts matériels importants,
- ☞ Coupures d'électricité et/ou de téléphone,
- ☞ Montée du niveau de l'eau et inondation,
- ☞ Conséquences sur la santé humaine....
- **ALERTE JAUNE**: soyez attentif
- **ALERTE ORANGE**: soyez très vigilant
- **ALERTE ROUGE**: Vigilance absolue

BONS REFLEXES EN TOUTES CIRCONSTANCES

AVANT UNE ALERTE

- ☞ Prévoir un éclairage de secours et une radio avec des piles,
- ☞ Prévoir de l'eau et des denrées non périssables,

PENDANT L'ALERTE

- ☞ S'informer (télévision, radio),
- ☞ limiter vos déplacements,
- ☞ ne jamais intervenir sur les toitures,
- ☞ ne toucher pas les fils électriques tombés au sol,
- ☞ éviter de rester à l'extérieur,
- ☞ prendre des nouvelles des personnes sensibles près de chez vous,
- ☞ respecter les consignes des autorités officielles,
- ☞ appeler la mairie en cas de difficulté ou si vous êtes témoin d'un incident ou d'un accident

LE RISQUE TEMPETE - SUBMERSION

BONS REFLEXES

AVANT

- Consulter www.france.meteofrance.com
- Ranger tous les objets à l'extérieur,
- En zone inondable, mettre en hauteur les objets et les véhicules,
- Fermer les portes et les volets des fenêtres,
- Prévoir une réserve d'eau et de denrée
- Prévoir un éclairage de secours et une radio.
- Suivre les informations données par la commune.

PENDANT

- Suivre l'évolution de la météo,
- Éviter tout déplacement à l'extérieur,
- Ne pas circuler sous les arbres et sous les toitures,
- Ne pas s'approcher du bord de mer,
- Respecter les interdictions de circuler,
- Ne jamais monter sur les toitures,
- Ne jamais toucher un câble électrique tombé au sol,
- Penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments,
- Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune.

APRES

- Vérifier votre toiture,
- Contacter un électricien en cas d'inondation,
- Sécuriser tous les objets menaçant de tomber,
- S'entraider entre voisins et porter une attention particulière aux personnes sensibles,
- Nettoyer votre trottoir.



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses:

- ☞ S'éloigner et ne pas rester dans le vent,
- ☞ Prévenir les secours publics (18 ou 112)

PENDANT

Si vous habitez proche de l'accident:

- Se tenir informé et respecter les consignes des autorités,
- Rester à l'abri dans votre maison en fermant toutes les portes, les fenêtres et les volets,
- Couper la ventilation mécanique de votre maison et calfeutrer les ventilations naturelles et les portes ou fenêtres non étanches,
- Respecter les interdictions de circuler ou stationner et les déviations,
- Penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments,
- Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune,
- N'évacuer que sur la demande des autorités.

APRES

- Réintégrer votre logement,
- Déboucher les ventilations naturelles et remettre en marche la ventilation mécanique.

